

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC
11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Soumissions télécopier : (819) 997-9776
Courriel ePost Connex :
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Innovation Procurement Directorate
Direction des achats innovateurs
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Étage 4
Gatineau, Québec
K1A 0S5

Title-Sujet Système de détection et d'identification à distance (SDID)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-18ADIS/B	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-18ADIS/B	Date 6 mars 2020
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. – N° de dossier 010sl.W8476-18ADIS/B	CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 30 avril 2020	Time Zone Fuseau horaire Heure normale de l'Est HNE
F.O.B. – F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: April Campbell	Buyer Id – Id de l'acheteur 010sl
Telephone No. - N° de téléphone 613-858-9485	FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES
SOUSSIONNAIRES ET POUR MODIFIER LA DATE DE CLÔTURE**

- Q40 La DP exige d'inclure une proposition de pièces de rechange dans la réponse à la DP (pièce jointe 1 à la partie 3 – Feuille de présentation de la soumission financière). Étant donné que les commentaires du MDN sont essentiels au processus de planification des pièces de rechange, cette activité est habituellement traitée après l'octroi du contrat lors d'une conférence sur la fourniture des pièces de rechange et d'une réunion de planification des pièces de rechange. Il n'y a aucune disposition pour ces réunions dans l'Énoncé des travaux. Comment l'État compte-t-il aborder la question de la planification relative aux pièces de rechange?
- R40 Le Ministère de la Défense nationale (MDN) a estimé qu'il n'était pas nécessaire de tenir des réunions spéciales de planification sur les pièces de rechange alors que le système est plus simple et moins gros que, par exemple, un char d'assaut, un camion, un avion, ou un navire. Les réunions de planification sur les pièces de rechange s'inscrivent normalement dans le calendrier des réunions régulières (réunion de lancement, etc.) pour lesquelles des livrables ont été définis, y compris le soutien logistique intégré (SLI) et les documents de formation. Dans l'état détaillé d'approvisionnement (EDA) et la liste des pièces de rechange recommandées (LPRR), l'entrepreneur doit indiquer le coût des pièces de rechange et les quantités estimatives nécessaires pour assurer les services de soutien pendant deux ans. Après l'attribution du contrat, ces coûts et ces quantités feront l'objet de discussions en vue d'établir les quantités nécessaires et dresser la liste des pièces de rechange qui seront visées par le bon de commande.
- Q41 Le soutien des pièces de rechange du contrat de soutien en service nécessite que l'entrepreneur fournisse et tienne à jour un inventaire pour appuyer le SDID tout au long de sa durée de vie. Le contrat de soutien sera limité à des périodes successives de deux ans (4.0 Durée du contrat, page 10 de 49, volume 3 du SDID). Ces pièces de rechange seront mises de côté expressément pour le SDID du MDN. L'État s'engagera-t-il à acheter auprès de l'entrepreneur, à la fin du contrat de SES, tout stock supplémentaire propre au SDID, étant donné qu'elles seraient propres au SDID?
- R41 Ce n'est pas le cas. Selon l'énoncé des travaux (EDT) relatif au soutien en service (SES), l'entrepreneur doit acheter toutes les pièces de rechange nécessaires pour effectuer les réparations, et le MDN lui versera ensuite le prix des pièces de rechange. L'EDT relatif au SES n'oblige pas l'entrepreneur à stocker et conserver les pièces de rechange pour le MDN. Le Canada ne cherche pas à acquérir des services de stockage de pièces de rechange, et le MDN ne se procurera auprès de l'entrepreneur que les pièces de rechange dont l'achat aura été autorisé par le gestionnaire du cycle de vie du matériel (GCVM) au moyen d'un formulaire MDN 626.
- Q42 La réunion de lancement préliminaire (RLP) à la section 4.3.3, page 22 de 62, volume 2; l'EDT précise qu'il faut organiser une réunion de lancement préliminaire deux jours ouvrables après l'attribution du contrat. La réunion de lancement préliminaire ne s'affiche pas sur la Figure 1 du calendrier de projet du SDID à la page 41 de 62 du volume 2. La réunion de lancement préliminaire n'est indiquée nulle part ailleurs dans le document. Veuillez préciser s'il s'agit d'une exigence réelle ou d'un report d'un document antérieur.

- R42 Il s'agit d'une exigence réelle; il s'agit d'une téléconférence visant à coordonner la réunion de lancement.
- Q43 Entreposage du SDID : section 4.9, page 43 de 49, volume 3. L'exigence prévoit que l'entrepreneur doit assurer l'entreposage sécurisé d'un ou de plusieurs unités SDID. Veuillez indiquer comment les coûts associés à l'entreposage et, plus important encore, la responsabilité relative à l'assurance de ces appareils seront assumés par l'État?
- A43 Le Canada assurera l'entreposage de tous les appareils de SDID fonctionnels et expédiera à l'entrepreneur tous les appareils à réparer. Il incombe à l'entrepreneur de fournir des lieux d'entreposage sécurisés dans ses installations pour stocker uniquement les SDID à réparer. Il est peu probable que l'entrepreneur ait à aucun moment en sa possession plus de 3 appareils de SDID. L'entrepreneur devra renvoyer les appareils après la réparation : chaque appareil de SDID doit être livré au Canada après son intégration à l'EFG et sa mise à l'essai complète.

Référence : Volume 1, Pièce jointe 2A à la Partie 4, Description du test de laboratoire pour l'évaluation des offres du Système de détection et identification à distance (SDID)

- Q43 Tableau 1 : Liste des échantillons possibles : Parmi les 8 substances énumérées, seules deux (NH₃ et DMMP) figurent dans le Volume 2, Appendice AA1, Liste des produits chimiques, Tableau B : Liste des produits chimiques industriels toxiques (PCIT).
- L'objectif est-il que ces substances supplémentaires soient détectables dans le test pour évaluation sans pour autant faire partie des PCIT essentiels?
 - Les produits F-125 et F-22 sont des substances interdites dont la production ou l'importation est interdite dans l'Union européenne. En tant que telles, elles ne peuvent pas être testées pour être ajoutées à la bibliothèque de capteurs.
- R43 Veuillez vous référer à la Modification 005, R14.
- En bref, oui. Les substances utilisées dans le test en laboratoire de RDDC ont été choisies parce qu'elles sont représentatives de la longueur d'onde spectrale des agents de guerre chimique et sont moins toxiques que ceux-ci. Le NH₃ et le DMMP présentent un intérêt en tant que PCIT tout en étant plus sûrs à utiliser comme simulants, tandis que les autres n'auront aucun impact opérationnel. La modification du nombre de simulants potentiels utilisés pendant le test en laboratoire pourrait compromettre la validité et l'équité des tests, puisque jusqu'à 5 produits chimiques des 8 figurant sur la liste, y compris un échantillon-témoin, seront utilisés pendant le test et que l'évaluation est fondée sur ce nombre.
 - Si un soumissionnaire ne dispose pas des spectres requis, le Canada peut l'aider à fournir les signatures à différentes résolutions spectrales, et également dans différents formats de données (fichiers texte ASCII, binaires, etc.).